



DANS CE NUMÉRO



Évaluation des Réseaux ruraux nationaux: enseignements et perspectives pour l'avenir
PAGE 4



Synthèse des rapports annuels d'exécution 2012 relatifs à l'évaluation *in itinere*: conclusions
PAGE 6



Conférence internationale sur le suivi et l'évaluation Budapest, 25-27 septembre 2013
PAGE 9



NEWSLETTER DU RÉSEAU EUROPÉEN D'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Rural Evaluation

NEWS

NUMÉRO 12
MARS
2014



ORIENTATION

Lignes directrices relatives au plan d'évaluation - De quoi s'agit-il ?

ÉCRIT PAR SARI RANNANPÄÄ

Les lignes directrices relatives au plan d'évaluation constituent un ensemble de documents pratiques à l'usage des Autorités de gestion dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du plan d'évaluation. Elles servent d'outil d'aide à la préparation des activités et des tâches d'évaluation relatives à la future période de programmation et font office de manuel. Par ailleurs, en tant que dossier d'information concis couvrant les principaux éléments se rapportant à l'évaluation de la politique de développement, elles peuvent également être utiles à d'autres parties prenantes participant à l'évaluation.



EN QUOI CONSISTE LE PLAN D'ÉVALUATION ?

Le plan d'évaluation est un nouvel élément des programmes de développement rural (PDR). Il constitue un élément obligatoire des PDR à travers lequel l'Autorité de gestion décrit, en sept sections, les modalités de suivi et d'évaluation pour la période de programmation 2014-2020. L'objectif du plan d'évaluation est de servir de document de référence pour la gestion, la mise en œuvre et le suivi des tâches et des activités d'évaluation ainsi que pour l'élaboration des rapports annuels. Bien que l'obligation légale d'intégrer un plan d'évaluation dans les PDR soit récente, la plupart des Autorités de gestion ont déjà utilisé des outils similaires dans le cadre de l'organisation des activités de suivi et d'évaluation des PDR.

QUE SONT LES LIGNES DIRECTRICES QUI S'APPLIQUENT AU PLAN D'ÉVALUATION ?

Les lignes directrices relatives au plan d'évaluation constituent un document non contraignant qui vient en complément des textes législatifs qui s'y rapportent. Elles ont été élaborées par un Groupe de travail thématique sous la direction du Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural, en étroite collaboration avec la Commission européenne et le Comité des experts chargé de l'évaluation. Ces documents précisent les obligations légales relatives au plan d'évaluation en décrivant les exigences minimums définies par le règlement d'application. Elles comprennent en outre une autre série de recommandations se rapportant à l'organisation et à

la mise en œuvre de l'évaluation au cours de la période de programmation. Par ailleurs, les lignes directrices tiennent compte des différences entre États membres : elles contiennent des outils et des recommandations pratiques générales sans imposer de système spécifique.

Leur objectif est de fournir des conseils pratiques visant à dissiper les incertitudes portant sur la forme et le contenu du plan d'évaluation en vue d'en optimiser la qualité. En effet, plus la compréhension du plan d'évaluation est claire et plus sa mise en œuvre est précise, plus il se transformera rapidement en un outil de planification solide facilitant le travail de l'Autorité de gestion.

suite page 2



SYNTHÈSE DU CONTENU DU PLAN D'ÉVALUATION

1) OBJECTIFS ET BUTS DU PLAN D'ÉVALUATION

- Sur la base des objectifs généraux du PE, qui visent à garantir la disponibilité des ressources ainsi que l'organisation d'activités d'évaluation pertinentes et en nombre suffisant:
 - fournir des informations relatives au pilotage du programme et aux AIR améliorés en 2017 et 2019;
 - garantir la disponibilité des données au moment opportun et au format adéquat;
 - garantir l'obtention de résultats d'évaluation cohérents minimums pour tous les PDR pour permettre l'agrégation lors de moments clés.
- Éventuellement, le PE peut comprendre des objectifs spécifiques au programme.

2) GOUVERNANCE ET COORDINATION

- Description des modalités de suivi et d'évaluation pour les PDR
- Identification des principaux acteurs et de leurs responsabilités

3) SUJETS ET ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

- Liste indicative des sujets et des activités d'évaluation prévus pour la période de programmation

4) DONNÉES ET INFORMATIONS

- Description du système pour enregistrer, tenir à jour, gérer et communiquer les données statistiques et fourniture de données de suivi à des fins d'évaluation.
- Identification des sources de données et des éventuelles lacunes
- Planification de la gestion de données

5) CALENDRIER

- Calendrier indicatif des activités d'évaluation afin de garantir la disponibilité des résultats, en particulier en ce qui concerne les AIR améliorés en 2017 et 2019

6) COMMUNICATION

- Plan indiquant les modalités de communication des résultats de l'évaluation aux différents publics cibles
- Définition des besoins et des canaux d'information relatifs à la communication des résultats de l'évaluation

7) RESSOURCES

- Description des ressources nécessaires et prévues pour mettre en œuvre le PE, y compris les ressources humaines et la capacité administrative, les données et les ressources financières et informatiques

Le contenu du plan d'évaluation a été décrit en détail dans le numéro précédent de Rural Evaluation News (11/juin 2013)

Le projet de lignes directrices, fondé sur le texte des Règlements résultant de l'accord politique du 24 septembre 2013 relatif à la réforme de la Politique agricole commune et des fonds structurels et d'investissement européens, a été communiqué aux États membres en novembre 2013. Il ne pourra toutefois être officiellement achevé qu'après la finalisation des actes d'exécution.

QUE CONTIENNENT CES LIGNES DIRECTRICES ?

Les lignes directrices relatives au plan d'évaluation se composent de trois parties. La première concerne les exigences minimales

relatives au chapitre du plan d'évaluation dans le cadre des PDR, tandis que la deuxième contient de nombreuses recommandations se rapportant à l'organisation et à la mise en œuvre des activités d'évaluation au cours de la période de programmation. Enfin, la troisième partie est une boîte à outils pratique renfermant des modèles de documents ainsi qu'un glossaire. Cette structure tripartite facilite la distinction entre les exigences juridiques relatives au plan d'évaluation et les bonnes pratiques suggérées dans le cadre de l'organisation des activités d'évaluation au cours de la période de programmation. Elle respecte en outre les souhaits exprimés par certains États membres souhaitant que les conseils

se limitent aux aspects juridiques ainsi que ceux d'autres États membres, préférant qu'ils portent sur l'ensemble des questions se rapportant à l'évaluation.

Partie I des lignes directrices

La première partie des lignes directrices, intitulée "Plan d'évaluation dans le cadre des PDR", fournit les informations fondamentales et les recommandations nécessaires à l'élaboration des sept sections du chapitre sur le plan d'évaluation dans le cadre des PDR.

Ces recommandations ne sont pas catégoriques. Au contraire, elles sont formulées de sorte à pouvoir s'adapter aux spécificités de chaque État membre. Il en va de même de la structure de chacune des sept sections. En premier lieu, elles expliquent les exigences minimales ainsi que les termes clés de chaque section. Elles esquissent ensuite les éléments principaux à prendre en considération ainsi que des conseils pratiques pour l'élaboration de la section. Enfin, elles indiquent où trouver des informations complémentaires dans d'autres parties des lignes directrices. En outre, l'exposé des exigences juridiques relatives au contenu du plan d'évaluation est suivi de descriptions des acteurs et des processus qui s'y rapportent.

Partie II des lignes directrices

La deuxième partie des lignes directrices, intitulée "Du plan à la pratique", fournit des explications ainsi que des conseils relatifs au contenu et aux processus d'évaluation des PDR. Sa structure est calquée sur celle de la première partie, relative à l'élaboration du plan d'évaluation, mais les descriptions, les conseils et les bonnes pratiques qu'elle contient vont au-delà des exigences juridiques minimales: ils sont à la fois plus larges et plus précis. La deuxième partie se compose de deux sections décrivant, respectivement, les processus et le contenu de l'évaluation.

La première section, intitulée "La gouvernance et la gestion de l'évaluation", se concentre sur les acteurs et les processus de l'évaluation au cours de la période de programmation. Elle commence par la description du schéma d'organisation et des acteurs impliqués dans un système de suivi et d'évaluation. Elle aborde ensuite les éléments relatifs au calendrier, au contrôle de qualité ainsi qu'aux ressources et aux

DU PLAN D'ÉVALUATION À LA PRATIQUE

Partie I

Fournit la base pour l'élaboration des 7 sections du chapitre sur le plan d'évaluation dans le cadre des PDR.

Partie II

Fournit des explications ainsi que des conseils relatifs au contenu et aux processus d'évaluation des PDR en fonction des exigences minimales. Facilite l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'évaluation.

Boîte à outil

Fournit des outils pratiques supplémentaires pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'évaluation ainsi que pour le reporting.

données nécessaires. Enfin, les questions concernant les rapports et la communication sont expliquées en fin de section.

La deuxième section, intitulée "Sujets et activités d'évaluation", s'intéresse à la nature de l'évaluation au cours de la période de programmation. Elle couvre les questions, les sujets et les activités qu'il est nécessaire d'aborder dans le cadre de l'évaluation des PDR. Elle commence par la description des éléments du système d'évaluation aussi bien communs que spécifiques au programme. Elle explique ensuite les sujets d'évaluation généraux, transversaux et spécifiques. Elle présente enfin les activités d'évaluation.

Partie III des lignes directrices

La troisième et dernière partie des lignes directrices est une boîte à outils pratique contenant des documents modèles à l'usage des États membres. Ces modèles, fournis à titre indicatif, comprennent l'esquisse d'un plan d'évaluation interne, un mandat d'évaluation ainsi qu'un tableau pour la rétroplanification (ou planification à rebours) des activités d'évaluation.

La boîte à outils contient également un glossaire des termes les plus fréquemment utilisés. Celui-ci vise à permettre aux lecteurs de saisir précisément le vocabulaire employé. Il contribue par ailleurs au renforcement des capacités d'évaluation et permet de dégager une compréhension commune, au sein des États membres, des termes se rapportant à l'évaluation.

COMMENT UTILISER AU MIEUX CES LIGNES DIRECTRICES ?

Les lignes directrices visent à aider les Autorités de gestion à planifier, à élaborer et

à perfectionner le plan d'évaluation. Elles seront également utiles aux évaluateurs *ex ante* chargés d'analyser le plan d'évaluation dans le cadre des PDR. Au cours de la période de programmation, les lignes directrices devraient constituer des outils précieux pour le renforcement des capacités d'évaluation ainsi que l'amélioration des processus relatifs à l'évaluation au sein des États membres. Leur deuxième partie ("Du

plan à la pratique") et le glossaire, plus particulièrement, seront utiles aux parties prenantes participant à l'évaluation ainsi qu'à tous ceux intéressés par l'évaluation des programmes de développement rural.

Ce document d'orientation est composé de trois parties, mais celles-ci sont étroitement liées. La deuxième, "Du plan à la pratique", approfondit la première, "Plan d'évaluation dans le cadre des PDR". Elle fournit également les informations contextuelles nécessaires à la compréhension de la première partie et met en avant les bonnes pratiques relatives aux activités d'évaluation prévues au cours de la période de programmation. La troisième partie, la "boîte à outils", définit les termes employés et contient des documents modèles que les États membres peuvent utiliser dans le cadre de la planification de leurs évaluations. Il est donc recommandé aux Autorités de gestion de se pencher attentivement sur les parties II et III avant de se lancer dans l'élaboration du plan d'évaluation.

RÉSULTATS DES GROUPES DE DISCUSSION

Les groupes de discussion organisés sur une base annuelle dans les États membres ont porté leur choix pour 2013 sur le sujet suivant: "Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'évaluation pour la période 2014-2020". Étant donné que la plupart des Autorités de gestion n'avaient pas encore commencé la rédaction de leur Plan d'évaluation, les groupes de discussion ont offert une excellente occasion d'amorcer le processus puisqu'ils réunissaient les principaux intervenants. De manière générale, le Plan d'évaluation est perçu comme un outil utile visant à l'amélioration du système actuel via une planification de l'évaluation au moment de la conception du programme. Les principaux résultats et recommandations tirés des groupes de discussion sont les suivants (l'intégralité du rapport est consultable *ici*).

- La plupart des PDR définiront l'objectif et le but du PE liés aux exigences minimums. Certains États membres ont reconnu le rôle potentiel du renforcement de la fonction de l'évaluation grâce à la mise en place d'objectifs spécifiques, par ex. le nombre, la portée ou les normes de qualité des évaluations envisagées.
- Lors de la définition des sujets et activités relatifs à l'évaluation, il convient d'élaborer tous les éléments constitutifs d'un PDR. Les nouveaux thèmes et les thèmes qui n'ont pas été couverts de façon adéquate au cours de la période actuelle (par ex. l'innovation, les effets nets, les effets secondaires,...) devraient faire l'objet d'une attention particulière.
- Un certain nombre de nouveaux défis ont été identifiés concernant les besoins relatifs aux données et aux informations principalement afin de permettre l'utilisation de méthodes contrefactuelles. L'accent a également été mis sur la nécessité d'avoir de meilleures données sur le type de couverture terrestre et les pratiques agricoles (pour les mesures agro-environnementales) ainsi sur le besoin en données statistiques pour les communautés rurales dans le cadre de l'évaluation des mesures relatives à la qualité de vie.
- La communication des résultats de l'évaluation est perçue comme un véritable défi en raison de la technicité du message à transmettre ainsi que par la grande diversité qui existe entre les groupes cibles à informer. La nécessité de mettre au point des formats plus adaptés et d'utiliser différents moyens de communication par rapport à la période précédente sont apparus comme une évidence à l'ensemble des participants.
- Puisque la qualité de l'évaluation dépend en grande partie des ressources financières et humaines qui lui sont affectées, il est préconisé de garantir ces ressources par le biais du plan d'évaluation à plus long terme et en outre de prévoir un budget supplémentaire pour assumer des besoins en évaluation spécifiques.



EVALUER LES RÉSEAUX

Évaluation des Réseaux ruraux nationaux: enseignements et perspectives pour l'avenir

ÉCRIT PAR JELA TVRDONOVA

En se fondant sur les expériences positives en matière de création de réseaux au sein des groupes d'action locale au cours des périodes de programmation précédentes, la politique de développement rural de l'UE pour 2007-2013 prévoyait la mise en place et l'exploitation de Réseaux ruraux nationaux dans chaque État membre. Ceux-ci pouvaient être exploités comme des interventions spécifiques au sein d'un Programme de développement rural (PDR), financés par l'assistance technique (Réseaux ruraux nationaux – RRN), ou être mis en place par le biais d'un programme distinct doté d'un budget indépendant¹ (Programmes des réseaux ruraux nationaux – PRRN)².



Comme tous les PDR, les PRRN ont été soumis à une évaluation à mi-parcours (EMP) en 2010 afin d'en améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience et d'en évaluer l'impact³. Les évaluations à mi-parcours des RRN, quant à elles, se concentraient davantage sur leur **contribution aux objectifs des PDR**. En outre, tant les EMP des RRN que celles des PRRN s'intéressaient à la **valeur ajoutée** générée par la création de réseaux en zone rurale au sens large, la création de capital social et l'amélioration de la gouvernance dans les zones rurales.

Les principaux **défis méthodologiques relatifs à l'évaluation des Réseaux ruraux nationaux** résidaient dans leur logique d'intervention spécifique, dans le caractère complexe des Réseaux ruraux nationaux, dans la définition d'indicateurs spécifiques au programme,

capables de capturer les effets attendus sur la création de réseaux en zone rurale au sens large ainsi que dans la valeur ajoutée générée. Dans ce contexte, l'application de méthodes d'évaluation solides permettant d'analyser les résultats et l'impact des réseaux s'est avérée particulièrement difficile.

Initialement, le **Cadre commun de suivi et d'évaluation 2007-2013 (CCSE)** n'a pas fixé d'orientations spécifiques concernant l'évaluation des Réseaux ruraux nationaux. En revanche, le Helpdesk Évaluation a organisé plusieurs ateliers et a publié un document de travail⁴ consacré à ce sujet. Ces activités ont permis d'accumuler de très nombreuses expériences relatives aux problèmes rencontrés par les États membres et aux solutions adoptées par ces derniers en matière d'évaluation des activités des Réseaux ruraux nationaux.

Ces expériences peuvent servir d'indicateurs importants en ce qui concerne l'amélioration du soutien apporté aux Autorités de gestion et aux évaluateurs dans le cadre de futures évaluations de réseaux.

Dans le **contexte de la politique de développement rural 2014-2020**, le rôle des RRN sera renforcé en vue de⁵:

- **intensifier** la participation des intervenants dans la mise en œuvre du développement rural;
- **améliorer la qualité** de la mise en œuvre des programmes de développement rural;
- **informer** le public et les bénéficiaires potentiels quant à la politique de développement rural et aux possibilités de financement;
- **stimuler l'innovation** en matière d'agriculture, de production alimentaire, de sylviculture et d'activités en zone rurale.

En écho à ce renforcement du rôle des RRN dans la mise en œuvre de la politique de développement rural et à la contribution attendue de ceux-ci aux objectifs de développement rural, la Commission européenne met davantage l'accent sur leur évaluation prévue pour la prochaine période de programmation. Ainsi, le Système commun de suivi et d'évaluation 2014-2020 proposera un ensemble d'éléments communs (questions d'évaluation, indicateurs de réalisation associés aux actions proposées



pour les RRN) dans les actes d'exécution afin de permettre une évaluation simplifiée mais efficace des Réseaux ruraux nationaux. Étant donné que cet ensemble d'éléments communs se limitera au minimum nécessaire, il se peut que les Autorités de gestion doivent le compléter par des questions d'évaluation spécifiques au programme et, au terme d'un examen minutieux de la logique d'intervention de leur réseau rural, par des indicateurs de réalisation et de résultats spécifiques au programme, associés à des sources de données bien connues.

En vue d'améliorer la compréhension des Réseaux ruraux nationaux et de faciliter leurs évaluations à l'avenir, le Helpdesk Évaluation travaille actuellement à l'élaboration d'un document de travail répertoriant et décrivant les éléments pertinents du système commun de suivi et d'évaluation pour les Réseaux ruraux nationaux. Ce document d'orientation contient:

- L'ensemble proposé de paramètres de **contexte communs** visant à décrire le contexte spécifique dans lequel sont exploités les réseaux (analyse de contexte).
- Une **proposition de logique d'intervention** pour chacun des objectifs communs des RRN et des PRRN afin d'illustrer les éventuels liens entre ces objectifs et les actions du plan d'action des RRN/PRRN ainsi qu'avec les indicateurs de résultat spécifiques au programme proposés et les indicateurs de réalisation tant spécifiques au programme que communs.
- Les **contributions directes et secondaires** du groupe d'actions du plan d'action des RRN/PRRN aux objectifs des RRN/PRRN.
- Un **cadre d'évaluation** des RRN/PRRN (y compris une logique d'intervention) comprenant des questions d'évaluation communes et spécifiques au programme, des indicateurs de résultats spécifiques au programme associés aux objectifs des

RRN/PRRN ainsi que des indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme associés au groupe d'actions du plan d'action des RRN/PRRN.

Le document de travail sera étoffé au travers d'échanges et de discussions avec les représentants des Autorités de gestion, des évaluateurs et des RRN. Par ailleurs, un atelier de bonnes pratiques sur l'évaluation des Réseaux ruraux nationaux sera organisé par le Helpdesk à Rome (Italie) les 10 et 11 avril prochains.

1 Dans le cas des États membres concernés par des programmes régionaux

2 Règlement CE 1698/2005, art. 66 et 68

3 Règlement CE 1698/2005, art. 84

4 Document de travail sur l'évaluation des Programmes des réseaux ruraux nationaux, Helpdesk du réseau d'évaluation européen pour le développement rural, Bruxelles, 2010.

5 Règlement CE No 1305/2013, Art.54.2



ENTRETIEN



ALESSANDRO MONTELEONE
Réseau rural national, Italie

Actuellement, comment le réseau rural national (RRN) italien appuie-t-il la fourniture de données destinées aux évaluations des PDR ?

Les activités des RRN qui appuient la fourniture de données à des fins d'évaluation entendent permettre aux Autorités de gestion et aux évaluateurs de disposer d'un accès régulier aux données pertinentes et aux évolutions méthodologiques.

Le RRN italien travaille actuellement à:

- La sélection d'indicateurs de contexte (en partenariat avec des fournisseurs de données) afin de créer une base de données solide, accessible par le biais du site web du RRN. Lorsque des lacunes seront mises au jour dans les données, le RRN envisage de calculer les valeurs des indicateurs de remplacement proposés par la CE.
- La construction d'un entrepôt de données spatiales contenant des informations géographiques pertinentes sur la mise en œuvre de la PAC (piliers I et II) ainsi que sur d'autres données présentant un intérêt pour l'évaluation des politiques.
- La collecte de données spécifiques relatives à des thèmes stratégiques, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en ce qui concerne la biodiversité, domaine dont les données présentent actuellement des lacunes.
- La mise en œuvre d'un système de suivi destiné aux projets complexes (par exemple LEADER ainsi que les projets de coopération et de gestion de la chaîne d'approvisionnement).

Pour quels indicateurs des solutions ont-elles été trouvées ?

Le RRN réalise actuellement des progrès en ce qui concerne la four-

niture de données fiables se rapportant aux indicateurs environnementaux (par exemple indice des oiseaux des champs, haute valeur naturelle et bilan des substances nutritives).

Quelles conditions permettent-elles au RRN italien d'appuyer la fourniture de données régionales ?

Le RRN entend créer un "Système national de suivi et d'évaluation" en vue de:

- Créer un réseau au sein des instituts de recherche et d'élaboration des politiques, des fournisseurs de données et d'autres intervenants afin d'améliorer les activités de suivi et d'évaluation (S&E).
- Faire appel aux connaissances d'experts qualifiés en ce qui concerne certaines questions spécifiques en matière de S&E.
- Utiliser des ressources financières afin de lancer des activités spécifiques visant à quantifier les valeurs d'indicateurs spécifiques ou à convenir de méthodes améliorées pour le calcul de celles-ci.
- Discuter, avec les intervenants participant à l'évaluation, des défis soulevés lors de la conduite des activités.

Quels changements pour la prochaine période de programmation ?

Le programme des RRN italien se trouve actuellement à sa phase de conception, mais la "réussite" d'activités de S&E précédentes favorise la poursuite du travail lors de la prochaine période de programmation. Toutefois, le ministère et l'Autorité de gestion doivent convenir d'activités spécifiques visant à renforcer les activités de création de réseaux en matière de S&E, et ce afin d'obtenir de meilleurs résultats.



EXPÉRIENCE DES ETATS MEMBRES

Synthèse des rapports annuels d'exécution 2012 relatifs à l'évaluation *in itinere*: conclusions

ÉCRIT PAR VALERIE DUMONT

Comme les années précédentes, le Helpdesk Évaluation a examiné les sections de l'évaluation *in itinere* des Rapports annuels d'exécution (RAE) et en a synthétisé les conclusions. Ce travail est effectué sur la base des rapports envoyés par les Autorités de gestion en juin 2013. Voici quelques-uns des résultats issus de la synthèse.



PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

Un nombre considérable de RAE mentionnent l'organisation de travaux de recherche et d'études d'évaluation au cours de l'année de référence 2012. La majorité d'entre eux se concentrent sur l'évaluation des résultats et des impacts dans le cadre de la préparation de l'évaluation *ex post*. La préparation de la prochaine période de programmation 2014-2020 fait également l'objet de nombreux rapports, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de distinguer entre les activités qui se rapportent à la programmation et à l'élaboration du système de suivi et d'évaluation 2014-2020.

LES AUTRES ÉTAPES COMPRENNENT

- Modification du programme suivant les recommandations de l'EMP (plusieurs Länder DE, la Guadeloupe FR, FR-Hexagone, etc.);
- Amélioration continue de la base de données de suivi, système TI relatif à certaines mesures spécifiques (AT, BE-Vlaanderen, BG, DE, EE, IT, LV, etc.);
- Élaboration d'indicateurs et de questions d'évaluation supplémentaires (TI);
- Réunions, formations et ateliers relatifs à l'amélioration du système d'évaluation *in itinere* au travers des résultats accomplis (AT, ES, etc.);

CHANGEMENTS RELATIFS AU SYSTÈME D'ÉVALUATION

- > De nouvelles améliorations de la gestion des PDR sont envisagées à travers la simplification des procédures (ES-Andalucia)
- > Débat multi-régional sur l'évaluation, ateliers de coordination sur le changement climatique et la rénovation rurale/LEADER (4 Länder en DE)

- Diffusion des résultats d'évaluation (CY, LV, UK-Wales, etc.);
- Préparation de l'évaluation *ex ante* pour 2014-2020 (HU, LU, ES, etc.).

ÉTUDES ET TÂCHES RELATIVES À L'ÉVALUATION EN 2012

- > HVN (AT)
- > VAB (ES Castill-Y-Leon)
- > Indice des oiseaux des champs (EL)
- > Etude sur "la diversification de l'activité économique" (FR-Hexagone)
- > Création d'un système d'indicateurs pour évaluer les actions du Réseau rural national (CY)
- > Etude sur l'agriculture et la HVN (FR-Hexagone)
- > Un contrat de suivi portant sur le patrimoine naturel a été attribué à Environment Systems, en collaboration avec Thomson Ecology (UK-Scotland)
- > Comparaison des deux périodes de programmation afin d'améliorer le processus de planification du nouveau programme, soit au sein d'un groupe de travail, soit aux côtés de l'évaluateur *ex ante* (6 régions en ES)

SYSTÈME D'ÉVALUATION

En 2012, un nombre considérablement plus important d'évaluateurs ont fait l'objet de procédures d'appel d'offres, de sélection et de passation de marchés, notamment en ce qui concerne les évaluations *ex post* et *ex ante*. En outre, en ce qui concerne les activités relatives, notamment, aux évaluations *in itinere*, notons une hausse du nombre d'experts externes recrutés tant pour des travaux méthodologiques que pour des activités de fourniture de données.

Certains changements organisationnels au sein du système d'évaluation s'expriment, par exemple, au travers de ressources

QUESTIONS CONTRACTUELLES EN 2012

- > Nomination de l'évaluateur en charge de l'évaluation *in itinere* pour effectuer l'évaluation *ex post* (PT-Madeira et 6 régions en IT);

> Un évaluateur différent de l'*ex ante* et de l'EMP (IT-Fruili-Venezia-Giulia);

> L'évaluateur *ex ante* a déjà travaillé sur l'évaluation *in itinere* (UK-Wales);
- > L'évaluation *ex ante* et l'EES ont été regroupées au sein du même appel d'offres afin de garantir une coopération étroite et une cohérence entre les deux tâches d'évaluation (NL);

> Mandat pour des activités supplémentaires dans le cadre de l'évaluation *in itinere*; rapport de suivi stratégique relatif à l'avancement du Plan stratégique national pour le DR en 2014;
- > Countryside & Community Research Institute: rendement social de l'investissement des activités des Axes 3 et 4 (UK-England).

supplémentaires (un expert en évaluation externe a été recruté en vue de réaliser les activités de suivi et d'évaluation en HU). En ce qui concerne le système TI et la gestion des données, par exemple, une procédure d'appel d'offres se rapportant à la mise au point d'une interface entre l'Autorité de ges-

tion et l'Organisme payeur à des fins de suivi des PDR a été lancée et attribuée à un prestataire externe dont la tâche est de mettre au point et de tester un logiciel puis, ultérieurement, d'en assurer la mise à jour (BG). Autre exemple: l'élaboration de manuels de procédures concernant la collecte de données et l'assistance électronique pour la saisie des données dans le système (SE).

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Par rapport à 2011, le nombre d'activités d'évaluation entreprises au sein des États membres a presque doublé en 2012. La plupart se sont concentrées sur l'évaluation des impacts de l'Axe 1 (principalement les mesures 111 et 121 ainsi que les indicateurs de résultats 1 à 4), contrairement à l'année précédente, où l'Axe 2 comportait le plus d'activités d'évaluation. Bien qu'elle soit considérablement moins élevée que celle des deux premiers axes, on note néanmoins une progression des activités d'évaluation des Axes 3 et 4. L'évaluation des impacts horizontaux, pour sa part, reste en dernière position.

APPROCHES DU PLAN D'ÉVALUATION 2007-2013

- > Document de planification abordant le système d'indicateurs du PDR (IT-Emilia Romagna, ES-Galicia)
- > Aperçu des activités d'évaluation dans le temps (IT-Valle d'Aoste)
- > Explication d'un cadre méthodologique, élaboration d'activités et de la structure organisationnelle (personne, temps et ressources) (SI, IT-Fruili-Venezia-Giulia)

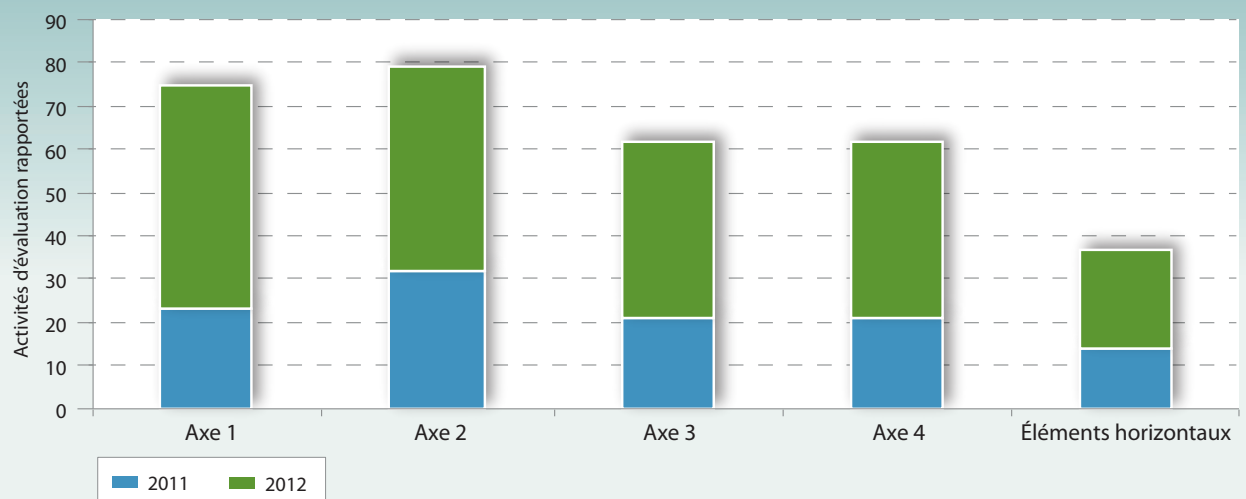
PLAN D'ÉVALUATION

Afin de structurer et de piloter le processus d'évaluation, certains États membres se réfèrent à l'utilisation d'un plan d'évaluation ou de document de planification similaires. Il n'existe toutefois aucune définition commune pour la période de programmation 2007-2013 et l'on observe différentes approches du plan d'évaluation, qui constituent une base pour l'élaboration du plan d'évaluation requis pour la prochaine période de programmation.

COLLECTE DE DONNÉES

Les RAE pour 2012 font très peu état des approches et des systèmes se rapportant à la collecte et à la gestion des données. En ce qui concerne les données supplémentaires

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION RAPPORTÉES À TRAVERS LES AXES

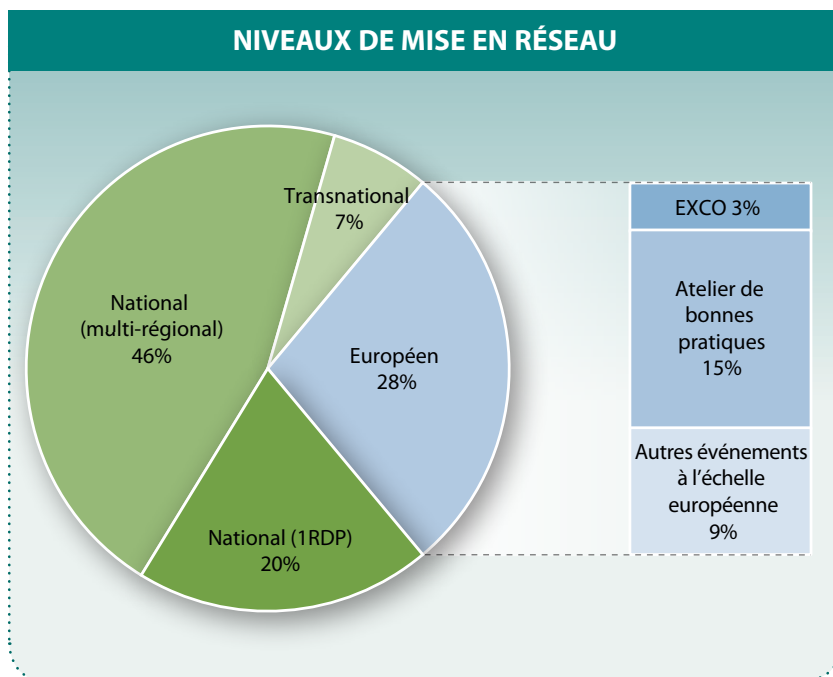


provenant des bénéficiaires, on constate d'importantes activités pour l'Axe 1, tandis qu'on en observe très peu pour les Axes 3 et 4. Certains éléments semblent indiquer qu'au terme de l'EMP, la coordination entre les fournisseurs de données ne se limite plus à l'Autorité de gestion, à l'Organisme payeur et aux organismes de mise en œuvre, mais s'étend à d'autres fournisseurs. Les changements au sein du système TI font l'objet de moins de rapports qu'auparavant et les activités décrites visent à améliorer l'efficacité du système en ce qui concerne le temps, la qualité des données, l'accès à celles-ci et la conformité avec le Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE).

ACTIVITÉS DE MISE EN RÉSEAUX

Les RAE font état d'un total de 150 activités de mise en réseaux pour 2012: ateliers, séminaires et conférences. Parmi les événements les plus fréquemment évoqués, on trouve:

- Ateliers de bonnes pratiques du Réseau européen d'évaluation du développement rural;
- Autres événements au niveau européen (CAPRI-RD, Atelier sur l'action pour le climat, Programmation stratégique, suivi et évaluation pour les PDR 2014-2020, réunions ExCo, etc.)
- Échanges transnationaux (Conférence baltique sur la biodiversité, Réunion entre l'équipe d'évaluation du PT et le groupe d'étude du RRN italien pour l'évaluation, etc.);



- Événements nationaux (utilisation des résultats d'évaluation, des indicateurs de résultats, de l'évaluation LEADER, des groupes de discussions, etc.).

La moitié des rapports contiennent des informations spécifiques relatives aux résultats des événements. Évolution notable par rapport aux années précédentes: le public cible qui participe à ces événements comprend un grand nombre d'évaluateurs (72 %) et un nombre croissant de fournisseurs de données (25 %).

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les principales difficultés dont il est fait état en 2012 demeurent la disponibilité des données, leur qualité, l'absence de définition de certains indicateurs, la non-disponibilité ou la planification inopportune des données nécessaires aux indicateurs de référence, au préjudice de la quantification des impacts.

CONCLUSIONS DES RAE EN BREF

Gouvernance	Les États membres ont consacré beaucoup d'efforts à la coordination, au pilotage et à la planification, tandis que le Helpdesk Évaluation a continué d'appuyer les activités de mise en réseau et de renforcement des capacités d'évaluation.
Systemes/activités d'évaluation	Au terme de l'EMP, les États membres ont élaboré des méthodologies qui sont reflétées dans diverses études d'évaluation pour les Axes 1 et 2. Par ailleurs, leur attention s'est déplacée des réalisations vers les résultats et les impacts. Certaines améliorations doivent être apportées aux Axes 3 et 4.
Collecte de données	En ce qui concerne les Axes 1 et 2, le système de collecte de données a été amélioré et le type de données utilisées et identifiées privilégie les résultats et les impacts. Le lien entre suivi et évaluation a été renforcé. La collecte des données secondaires a été considérablement améliorée. La collecte de données pour les Axes 3 et 4 n'a pas encore fait l'objet d'améliorations.



RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Conférence internationale sur le suivi et l'évaluation

Budapest, 25-27 septembre 2013

ÉCRIT PAR **Ms. BERNADET HULLAI** ET **TÍMEA SZERVÁNSZKY-KALAKÁN**

L'Agence nationale pour le développement de Hongrie (AND), chargée de la gestion des programmes de développement des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'UE, a organisé, en coopération avec la Commission européenne et le ministère hongrois du Développement rural, une conférence internationale sur le suivi et l'évaluation, qui s'est tenue à Budapest du 25 au 27 septembre 2013.



La conférence a été ouverte par M. Nándor Csepreghy, sous-secrétaire d'État adjoint au cabinet du Premier ministre et M. Lajos Búsi, sous-secrétaire d'État adjoint au ministre du Développement rural.

L'idée d'organiser une conférence conjointe couvrant l'ensemble des fonds de l'UE est née lorsque le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural a animé un Atelier de bonnes pratiques à Budapest, les 8 et 9 octobre 2012, intitulé "Gestion ciblée des données pour une évaluation factuelle du développement rural".

Les participants étaient issus non seulement du domaine de l'agriculture et du développement rural, mais aussi d'autres domaines d'action gérés par les Fonds structurels et de cohésion. En Hongrie, le ministère du Développement rural est chargé de la gestion des programmes cofinancés par le FEADER, tandis que l'Agence nationale pour le développement coordonne la mise en œuvre de programmes opérationnels sectoriels et régionaux cofinancés par les Fonds structurels et de cohésion.

L'objectif de la conférence était de favoriser l'efficacité de la préparation de la prochaine période de programmation en abordant les questions centrales du suivi comme outil de gestion ainsi que des exigences et des enjeux relatifs aux évaluations *ex ante* (par exemple la pertinence, la faisabilité et l'efficacité des programmes, les possibilités d'en modéliser les impacts, les indicateurs, les leçons tirées

des périodes de programmations précédentes, etc.).

Les experts conviés provenaient de toute l'Europe ainsi que des États-Unis. Parmi eux se trouvaient des collègues issus des différentes Directions générales de la Commission européenne responsables des fonds ESI, de la Banque mondiale, des membres de l'administration publique ainsi que des experts et des universitaires spécialistes de l'évaluation.

La session plénière de la 2e conférence internationale sur le suivi, qui s'est tenue le 25 septembre, s'est articulée autour de deux axes principaux: d'une part, la pertinence du suivi dans le cadre de la période de programmation 2014-2020 et, d'autre part, les expériences et les difficultés relatives au suivi comme outil de gestion. Les principaux éléments des systèmes de suivi du FEDER et du FSE pour la prochaine période de programmation ont été présentés par M. Konrad Lammers, de l'Europa-Kolleg, ainsi que par le représentant de la DG REGIO (voir PPT). En ce qui concerne le FEADER, M. Christophe Derzelle de la DG AGRI a abordé la question du rôle des indicateurs et du suivi dans le cadre des PDR pour la prochaine période de programmation.

Cette partie introductive a été suivie d'une synthèse très intéressante des expériences de différentes évaluations du point de vue d'un sociologue. M. András Csíti (institut Hétfa) a souligné les très nombreuses attentes exprimées par les responsables politiques au



sujet des indicateurs et il a rappelé l'importance d'un fonctionnement harmonieux du système dans son ensemble, y compris au niveau des bénéficiaires.

Au cours de la seconde session plénière, quatre experts ont exposé les expériences et les leçons qu'ils avaient tirées de la phase de mise en œuvre. Mme Dinka Bujas, de Croatie (ministère du développement régional et fonds de l'UE), a présenté le système de la mise en œuvre des fonds structurels en Croatie (voir PPT). M. Attila Béres, consultant hongrois en matière de suivi et d'évaluation, a exposé les risques éventuels d'un système de suivi dysfonctionnel. Mme Mária Szabó (ministère du Développement rural) et Mme Tímea Hegedűs (Agence pour l'agriculture et le développement rural) ont offert un aperçu du système de suivi du FEADER en Hongrie du point de vue de l'Autorité de gestion (voir PPT) et de l'Organisme payeur (voir PPT). Mme Mária Szabó a en outre fait part de quelques considérations relatives aux nouveaux éléments du système de suivi qui seront utilisés au cours de la prochaine période de programmation.



Au terme de la session plénière, les participants ont eu le choix entre deux sessions thématiques s'intéressant aux moyens pratiques d'une approche axée sur les résultats. La session thématique intitulée "Réussir la collecte de données dans le cadre du développement rural" a abordé le système de collecte de données présenté par M. Andrea Furlan (région d'Émilie-Romagne) et par Mme Alena Kuruczova (Organisme payeur agricole, Slovaquie). Enfin, en ce qui concerne la collecte de données dans le domaine du développement rural, certaines bonnes pratiques ont été exposées par Mme Krisztina Magócs, une experte externe en évaluation de Hongrie.

La seconde session thématique, qui s'est intéressée aux "Leçons tirées de l'élaboration de PO relatifs aux indicateurs (FEDER, FSE)" a abouti à la conclusion qu'une solide coordination nationale est essentielle au bon fonctionnement du système de suivi.

Le nouvel instrument de mise en œuvre innovant du Plan d'action conjoint a été présenté par M. Stefan Schulz-Trieglaff (DG Emploi, affaires sociales et inclusion). Par ailleurs, les expériences se rapportant à des projets pilotes organisés en République tchèque (voir PPT) et en Pologne (voir PPT) ont également été exposées.

LA CONFÉRENCE DE SUIVI A PRÉCÉDÉ LA 4^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉVALUATION, QUI S'EST DÉROULÉE LES 26 ET 27 SEPTEMBRE AU SEIN DE LA CÉLÈBRE MAISON GERBEAUD

L'objectif principal de la conférence d'évaluation était de contribuer à la réussite de la préparation des Accords de partenariat et des Programmes opérationnels des États membres pour la période de programmation 2014-2020 en facilitant les discussions au niveau international. Par conséquent, la conférence s'est concentrée sur les évaluations *ex ante* et sur l'EES comme exercice obligatoire et de soutien dans le cadre des Accords de partenariat.

Au cours de la première journée de conférence, des représentants de la Commission européenne ont présenté les exigences relatives aux évaluations *ex ante* pour 2014-2020. Zélie Peppiette, de la DG AGRI, a fait un exposé très intéressant portant sur les [nouvelles exigences](#)

[relatives aux appréciations des PDR, au processus de l'évaluation *ex ante* et à l'EES](#) et a offert un aperçu des tâches qui attendent à la fois la DG AGRI et les États membres. Elle a également abordé la question du **contenu des lignes directrices relatives au plan d'évaluation**.

Les présentations ont été suivies d'une table ronde avec des représentants de la Commission européenne ainsi que les responsables des évaluations *ex ante* pour les États membres. Les problèmes et les expériences des États membres concernant le développement rural ont été analysés par Zélie Peppiette et Hannes Wimmer du Helpdesk Évaluation. Les évaluateurs externes Jörg Schramek, issu de l'IFLS, en Allemagne (voir PPT) et Davide Zanon, du Gruppo CLAS, en Italie (voir PPT), ont présenté leurs expériences en matière d'évaluation dans le cadre du développement rural. Par ailleurs, diverses approches méthodologiques jouant un rôle crucial dans la période de programmation 2014-2020 ont également fait l'objet de discussions.

À la suite de la table ronde, des universitaires, des chercheurs et des évaluateurs ont exposé les résultats de macromodèles, des analyses d'impact relatives au marché du travail ainsi que les résultats des évaluations territoriales menées en Irlande (voir PPT) et en Autriche (voir PPT). Une session distincte a abordé les problématiques de l'inclusion sociale, dans le cadre de laquelle des représentants de la Banque mondiale ont présenté [les résultats d'un projet de cartographie de la pauvreté](#) en Europe centrale ainsi que ceux de l'évaluation, par la Banque mondiale, de ses [programmes pour l'emploi des jeunes](#). Le représentant de l'institut de recherche hongrois Hétfa a discuté des instruments et des résultats de la politique de développement actuelle ainsi que des nouveaux outils à utiliser à compter de 2014 afin de combattre [la pauvreté et les inégalités](#) en Hongrie.

La deuxième journée, deux intervenants originaires des États-Unis ont présenté d'autres

méthodologies: l'utilisation de prévisions fondées sur des macromodèles ainsi que d'essais comparatifs aléatoires dans le cadre de l'évaluation des programmes. L'exposé d'Iain Jenkins a abordé la question des [défaillances du marché](#) et de ses causes ainsi que de ses modalités d'application habituelles et de la façon dont le concept peut fournir des informations utiles à la planification. Par ailleurs, un cas d'étude très intéressant a porté sur le ciblage des secteurs et la "cybersécurité".

La dernière session de la conférence s'est essentiellement articulée autour de l'[Évaluation environnementale stratégique](#). M. Ion Codescu, représentant de la DG ENV, y a présenté les exigences de la CE en matière d'EES pour 2014-2020.

Matteo Ignaccolo, de l'Université de Catane, en Italie, a présenté les étapes successives d'un [processus de planification et d'évaluation intégré](#) ainsi que les méthodes exploitant des exemples issus de la planification des transports. M. Ignaccolo a souligné l'importance de l'engagement des parties prenantes de la communauté ou de l'engagement public dans le processus de l'EES.

Enfin, Gyöngyvér Gyene, de l'Agence nationale pour le développement, a présenté les [expériences en matière d'EES en Hongrie du point de vue de la mise en œuvre](#) et a formulé quelques recommandations visant à éviter les risques liés à l'EES.

Nous pensons qu'au cours de ces trois journées, l'événement a constitué un environnement d'apprentissage extrêmement enrichissant et un forum permettant aux États membres de discuter des difficultés auxquelles ils font face actuellement concernant la planification de leur Programme Opérationnel. Les participants représentant les différents fonds ont également eu l'occasion d'échanger des expériences, des bonnes pratiques et des points de vue ainsi que d'aborder les difficultés et les réussites des différents fonds de l'UE.



POUR EN SAVOIR PLUS

- > Les présentations des deux conférences sont disponibles en téléchargement à l'adresse suivante: www.nfu.hu/monconf2013
http://www.nfu.hu/4th_international_evaluation_conference_preparing_for_eu_2014_2020_budapest_26_27_september_2013

Réunions du Comité des experts chargé de l'évaluation

ÉCRIT PAR **ENRICO GASPARI**



Entre les mois de juin et de novembre 2013, des représentants des États membres, des responsables de la Commission européenne ainsi que l'équipe du Helpdesk Évaluation se sont réunis à Bruxelles à l'occasion des seizième, dix-septième et dix-huitième réunions du Comité des experts chargé de l'évaluation. Le présent rapport offre une synthèse des éléments essentiels abordés lors des discussions et des principaux résultats de ces réunions.

LOGIQUE D'INTERVENTION ET INDICATEURS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PDR)

À la suite de l'accord politique conclu en la matière, la logique d'intervention du DR a subi de légères modifications au travers de l'introduction de nouvelles formulations concernant certaines priorités de DR et domaines prioritaires.

La modification la plus importante concerne le Domaine prioritaire 5D, qui compte désormais la "réduction des émissions d'ammoniac" parmi les objectifs de sa politique, outre la "réduction des émissions de GES". Cela entraîne des modifications de l'indicateur d'impact n° 7 (désormais dénommé "Émissions provenant de l'agriculture") ainsi que l'introduction d'un nouvel indicateur de résultats complémentaire (P5D Résultat (2): "Réduction des émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture").

SYSTÈME COMMUN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION 2014-2020

Sur la base des résultats d'un atelier thématique auquel ont participé des experts en évaluation et des représentants de la Commission européenne, le Helpdesk Évaluation a élaboré un document de travail relatif aux Questions d'évaluation communes (QEC) pour les Programmes de développement rural 2014-2020.

Ce document, qui comporte un projet de QEC se rapportant aux objectifs de la politique ainsi qu'aux critères de jugement adéquats et aux indicateurs, visait à (i) renforcer la cohérence entre les QEC, les indicateurs de DR et le cadre de la politique et (ii) réduire la série de QEC par rapport à la période actuelle. Le document proposait 18 QE se rapportant aux Domaines prioritaires et 20 QE horizontales. Au terme des discussions de la 17e réunion ExCo, la liste de QEC a été revue et comprend à présent 18 questions se rapportant aux Domaines prioritaires, 3 questions se rapportant aux programmes et 9 questions se rapportant à des objectifs généraux de l'UE, soit un total de 30 QEC portant sur le développement rural.

La 17e réunion a été l'occasion de présenter les exigences proposées concernant les comptes rendus des activités d'évaluation dans le cadre des Rapports annuels de mise en œuvre (AIR). Les AIR doivent être soumis chaque année de 2016 à 2024. Dans les AIR, les Autorités de gestion doivent faire état des modifications

apportées au PE, des activités d'évaluation qui ont été entreprises et des activités relatives à la fourniture et à la gestion des données. Ces rapports doivent en outre contenir la liste des évaluations achevées, des activités de communication ainsi qu'un suivi se rapportant aux résultats d'évaluation. Les AIR doivent se référer au PE et décrire aussi bien les difficultés rencontrées que les solutions adoptées et proposées.

DOCUMENTS D'ORIENTATION

Au cours des trois réunions du Comité des experts chargé de l'évaluation, les parties I, II et la boîte à outils des lignes directrices relatives au plan d'évaluation ont été présentées aux représentants des États membres. Le plan d'évaluation constitue un nouvel élément du système de suivi et d'évaluation du développement rural pour la période de programmation 2014-2020. La partie I des lignes directrices fournit des orientations quant à l'élaboration et à la rédaction du PE en tant que partie intégrante des PDR, tandis que la partie II et la boîte à outils offrent des conseils relatifs à la mise en œuvre du PE au cours de la période de programmation.

Les 17e et 18e réunions ont par ailleurs été l'occasion d'esquisser les idées préliminaires se rapportant aux lignes directrices relatives à l'évaluation *ex post* pour la période 2007-2013. Ces lignes directrices seront élaborées par un Groupe de travail thématique et disposeront d'une structure similaire à celles de l'évaluation *ex ante*. Elles comprendront plus précisément: une assistance pratique destinée à l'Autorité de gestion dans le cadre du pilotage du processus de l'évaluation *ex post*; des instructions relatives à l'application de méthodologies d'évaluation avancées à l'intention des évaluateurs; un ensemble d'exemples de bonnes pratiques à prendre en considération dans le cadre de l'évaluation des impacts du DR.

ATELIER DE BONNES PRATIQUES ET GROUPES DE DISCUSSION ORGANISÉS PAR LE HELPDESK ÉVALUATION

Au cours de la 16e réunion ExCo, les résultats de l'Atelier de bonnes pratiques intitulé "[Évaluation ex ante de l'analyse SWOT et de l'évaluation des besoins](#)", qui s'est tenu à Prague les 27 et 28 mai 2013, ont été communiqués aux membres du Comité. En outre, il a été convenu de dates et d'un hôte pour un nouvel Atelier de bonnes pratiques sur le changement climatique. Celui-ci s'est entre-temps tenu à Chypre les 10 et 11 février 2014 (voir page suivante).

Enfin, à l'issue du vote des représentants du Comité au cours de la seizième réunion ExCo, il est apparu que la question privilégiée à aborder lors des Groupes de discussion 2013 est la suivante: "L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'évaluation pour 2014-2020".




NEWS



Atelier de bonnes pratiques Larnaca (Chypre), les 10 et 11 février 2014

ÉCRIT PAR ENRIQUE JAVIER NIETO

 En étroite collaboration avec le ministère chypriote de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, le Helpdesk Évaluation a organisé un Atelier de bonnes pratiques intitulé "Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets: évaluer la portée du phénomène et en mesurer les effets". Celui-ci s'est tenu à Larnaca (Chypre) les 10 et 11 février 2014. Au total, 70 personnes issues de 20 pays de l'UE ont participé à l'atelier.

L'événement visait, d'une part, à faciliter l'échange de bonnes pratiques issues d'expériences nationales et internationales se rapportant à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets en matière d'agriculture et de sylviculture.

Les représentants de la Commission européenne ont brossé un panorama complet du contexte et des tendances du changement climatique en Europe, soulignant le rôle remarquable des PDR dans la lutte contre les effets du changement climatique en Europe. Par ailleurs, ils ont mis en avant la pertinence accrue des questions relatives au changement climatique dans le cadre de la politique de développement rural, de 2007 à aujourd'hui. Ils ont démontré l'importance d'insister sur la contribution des PDR en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ainsi que la nécessité d'intégrer des éléments et des outils d'évaluation appropriés dans le système commun de suivi et d'évaluation pour la période de programmation 2014-2020.

Bill Slee, expert du Helpdesk Évaluation, a fait part de ses réflexions concernant les mesures qui peuvent être entreprises à travers les PDR ainsi que les principaux éléments que doivent prendre en considération les Autorités de gestion afin de renforcer la capacité des programmes à s'attaquer à la question de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. À cet égard, il a souligné la nécessité de disposer de méthodes d'évaluation précises permettant d'obtenir des éléments solides justifiant les interventions choisies et de mettre en évidence les résultats et les impacts des interventions (pertinents du point de vue du changement climatique).

En complément des réflexions mentionnées ci-dessus, quatre cas d'étude ont été présentés: Chypre, l'Espagne, le Pays de Galles et l'Irlande. Ceux-ci ont permis d'illustrer différents résultats obtenus par les PDR mis en œuvre dans les quatre pays en vue de lutter contre des effets spécifiques du changement climatique tels que le stress hydrique et les pénuries d'eau, les feux de forêt ou les émissions de GES provenant de l'agriculture. En outre, les intervenants ont décrit les différentes méthodologies d'évaluation appliquées dans le cadre de l'évaluation de la contribution des mesures entreprises et ont esquissé les principaux résultats obtenus par les programmes respectifs. À l'occasion d'un tour de table, les participants se sont appuyés sur les cas mis en avant pour échanger des expériences et discuter des principales difficultés relatives à l'évaluation des résultats de l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets ainsi que pour proposer des solutions potentielles.

Le Helpdesk Évaluation a réalisé une brève enquête visant à fournir aux participants des informations contextuelles concernant le niveau de sensibilisation des principaux intervenants du développement rural à l'importance du rôle des PDR en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, aux principales mesures des PDR 2007-2013 contribuant au changement climatique et aux pratiques d'évaluation actuelles appliquées dans toute l'Europe. Les principaux résultats ont été présentés au cours de l'Atelier de bonnes pratiques et seront approfondis et diffusés dans un document d'information qui sera prochainement disponible sur le site web du Helpdesk Évaluation.

Au travers d'une session de travail interactive, les participants ont discuté de l'ensemble commun des mesures de développement rural pour la période de programmation 2014-2020 et ont évalué leur efficacité face à différents défis posés par le changement climatique au sein de diverses régions de l'UE. Les principaux résultats de cet exercice sont présentés dans le document final de l'Atelier des bonnes pratiques, disponible sur le site web du Helpdesk Évaluation. L'ensemble des informations, des présentations et des résultats de l'Atelier de bonnes pratiques sont disponibles [ici](#).

Votre avis nous intéresse

Cette newsletter se veut pratique, accessible et conviviale à toute personne intéressée par l'évaluation des programmes et mesures de développement rural dans l'Union européenne. Souhaitant savoir ce que vous pensez de son contenu, nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions quant aux articles et aux rubriques. Merci d'envoyer vos commentaires à: info@ruralevaluation.eu

Abonnement

Avez-vous un collègue ou une connaissance qui souhaiterait recevoir cette newsletter électronique? L'inscription sur la liste d'envoi est très simple: **Pour s'abonner cliquez ici**
Au contraire, si vous souhaitez voir votre nom retiré de notre liste: **Pour se désabonner cliquez ici**



Réseau Européen d'Évaluation
du Développement Rural

Site web: <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/>

Équipe éditoriale: Valérie Dumont, Peter Schneidewind, Margot Van Soetendaal.

Graphisme: Daniel Renders, Anita Cortés.

Traduction: Valérie Dumont, Translate 4U (Emmanuel Pons).

Collaborateurs: Valérie Dumont, Enrico Gaspari, Bernadet Hullai, Alessandro Monteleone, Enrique Javier Nieto, Sari Rannanpää, Peter Schneidewind, Tímea Szervanski-Kalakan, Jela Tvrdonova, Margot Van Soetendaal, Hannes Wimmer.

Le Helpdesk Evaluation travaille sous la supervision de l'Unité L.4 (Évaluation des mesures applicables à l'agriculture, études) de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

Le contenu de cette newsletter ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission européenne.

Evaluation Helpdesk

260 Chaussée Saint-Pierre – B-1040 Brussels
Tel: +32 (0)2 736 18 90
E-mail: info@ruralevaluation.eu